

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix

Minimum 250 frs

DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage)

Cours d'appel du Togo (Délibération fixant la date des audiences de vacation pour l'année en cours).....

17

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es main du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal Civil de Lomé.

Suivant réquisition, n° 11484, déposée le 2 mai 1984, M. Anenou Afanou, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, 3 rue du Chemin de Fer, majeur non interdit

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 7 a 40 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1114, au sud par le lot n° 1112, à l'est par le lot n° 1125 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11485, déposée le 2 mai 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 59 et 61 et à l'est par le lot n° 62.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11486, déposée le 2 mai 1984, Mlle Akakpo Essinam, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, 130 rue Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1086, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1081 et à l'ouest par le lot n° 1079.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11487, déposée le 2 mai 1984, M. Ayeve Alassani, profession d'ingénieur des eaux, forêts et chasses au ministère du développement rural, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha 60 a 78 ca, situé à Tchalo, préfecture de Tchaoudjo et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité de Tchalo, à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11488, déposée le 3 mai 1984, M. Soh Kéréziwé, profession de policier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Tamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 42, au sud par le lot n° 57, à l'est par le lot n° 50 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11489, déposée le 3 mai 1984, M. Adjéda Kossigan, profession de commerçant-transporteur, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoé, 37 rue Adjololo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloti, connu sous le nom de Kpodzimodzi et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 3 et 5, au sud par une rue non dénommée et à l'est par la route Kpalimé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11490, déposée le 3 mai 1984, M. Bruce Ahlin Komla, profession d'interprète de conférence, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 30 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bolou-Modji et borné au nord par Agouze Djessou Amedzrovi, au sud par une rue en projet, à l'est par Guedje Yao et à l'ouest par les lots n° 31 et 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11491, déposée le 3 mai 1984, M. Bruce Ahlin Komla, profession d'interprète de conférence, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 31 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Assiama et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le boulevard circulaire, à l'est par les lots n° 32 et 41, à l'ouest par les lots n° 29 et 38.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11492, déposée le 4 mai 1984, M. Konlambigué Pikabé, profession d'homme grenouille, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe-dessinateur à Lomé, 12 rue s/ Lt Gnemegnah) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 473, au sud par le lot n° 471, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 463.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11493, déposée le 4 mai 1984, M. Konlambigué Pikabé, profession d'homme grenouille, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe dessinateur à Lomé, 12 rue s/ Lt Gnemegnah) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 65 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 838, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 834 et à l'ouest par le lot n° 833.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11494, déposée le 4 mai 1984, M. Kwadzo Atsu Seti, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé (collège protestant), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 14 a 44 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 17 et 18, à l'est par les lots n° 10 et 11, à l'ouest par le lot n° 7

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11495, déposée le 4 mai 1984, M. Kossidzé Kofi, profession de médecin au C.H.U., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovev, derrière le CEG Atikpa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 41 ca, situé à Tsévié, commune de Tsévié, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord par le lot n° 25, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par le lot n° 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11496, déposée le 7 mai 1984, M. Dovor Komla, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 73 ancien passage des hydrocarbures, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Dzodzi A. Jibidar, ingénieur de bâtiments, demeurant à Abidjan, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 53 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Nékukpéta et borné au nord par le lot n° 131, au sud par le lot n° 151, à l'est par le lot n° 142 et à l'ouest par la route Kpalimé-Lomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11497, déposée le 7 mai 1984, M. Bana Bayékinam, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma, D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 44 ca, situé à Pa-

gouda, préfecture de la Binah et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Arokoum Simdjolo, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11498, déposée le 7 mai 1984, M. Bana Bayékinam, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 31 ca, situé à Pagouda, préfecture de la Binah, connu sous le nom de Kpéloudé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Piou, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11499, déposée le 9 mai 1984, M. Ajavon Ayi Kanligan, profession de commerçant-hôtelier demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 91 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1983 bis, au sud par le lot n° 1982, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n° 1981 et 1989.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11500, déposée le 9 mai 1984, M. Bonin Kokou ex Jean, profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, 577 ancienne route circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 ha 98 a 53 ca, situé à Yokélé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Kpogavegoé et borné au nord par la propriété Akogo, au sud par la propriété Akagla, à l'est par la propriété Bonin Kokou (Jean) et à l'ouest par la propriété Degboé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11501, déposée le 9 mai 1984, M. Bonin Kokou ex Jean, profession de directeur commercial,

demeurant et domicilié à Lomé, 577 ancienne route circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 ha 37 a 95 ca, situé à Yokélé, préfecture de Kloti, connu sous le nom de Kpogavégoé et borné au nord par la propriété Lacle Dzidzoghé, au sud par Tchognan Koku, à l'est par la collectivité Akoto, à l'ouest par la collectivité Akogo et la propriété Bonin Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11502, déposée le 9 mai 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Compagnie Energie Electrique du Togo (C.E.E.T) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 37 a 97 ca, situé à Mango, préfecture de l'Oti, connu sous le nom de Bouwébou et borné au nord au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la collectivité Aoufouh.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la C.E.E.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11503, déposée le 9 mai 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Grunitzky Vinolia ex Agnès, propriétaire demeurant en France, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 10 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 577, à l'est par le lot n° 588, à l'ouest par le lot n° 586.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11504, déposée le 9 mai 1984, Mme Bonfoh Allassani Afoua, épouse Boukari profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé (Ecole primaire publique du Camp R.I.T.), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 60 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu

sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la propriété du capitaine Pissang, au sud par le lot n° 13, à l'est par M. Kitanabia et le lot n° 14, à l'ouest par un passage de 5 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11505, déposée le 9 mai 1984, M. Boukari Souleymane, profession d'employé de banque BIAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 32 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchadoudjo, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord par la propriété Boukari, au sud par Agbogon (Alphonse), à l'est par Abdoulaye et à l'ouest par Dogbé Afandjinou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11506, déposée le 9 mai 1984, M. Lawson Tétévi (ex John), profession d'assistant d'exploitation à Mobil Oil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Bè-Klikamé, commune de Lomé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo et à l'ouest par le lot n° 104.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11507, déposée le 10 mai 1984, M. Nayo Koffi (Céphas), profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe-dessinateur à Lomé, 12 rue s/ Lt Gnemgnah) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 76 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par le titre foncier n° 8039 R.T., au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 905.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11508, déposée le 10 mai 1984, M. Nayo Koffi (Céphas), profession d'employé de commerce demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M.

Badjéné Yao, topographe-dessinateur à Lomé, 12 rue s/ lt Gnemegnah) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 30 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 486 bis, au sud par l'emprise de la haute tension Lomé-Kpimé, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 485.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11509, déposée le 10 mai 1984, M. Tovon Apédo, profession de gérant à la SGGG, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Attiogbé Kodjo — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 63 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord par les lots n° 1 et 2, au sud par les lots n° 9 et 12, à l'est par le lot n° 8 et une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11510, déposée le 14 mai 1984, M. Gadé Comédja Agbo-Légba, profession de militaire à l'escadrille, demeurant et domicilié à Niamtougou (base aérienne), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 1, au sud par les lots n° 5 bis et 6 bis, à l'est par le lot n° 4 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11511, déposée le 14 mai 1984, Mme Blabuh Ayélé (Gratia), épouse Amaizo profession d'infirmière d'Etat au C.H.U, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 15, au sud par le lot n° 7, à l'est par Agbenyigan Azankpo et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11512, déposée le 14 mai 1984, M. Kuéviakoé Anani, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mawulo Senyo Ayawo Teko, commerçant à Lomé, 19 rue Brazza) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 06 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 6 et 11, à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11513, déposée le 14 mai 1984, M. Mawulo Senyo Ayawo Teko, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 19 rue Brazza majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 6 et 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11514, déposée le 16 mai 1984, M. Pedanou Komlanvi ex Noël, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin St Joseph, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 80 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 327, à l'est par le lot n° 341 et à l'ouest par le lot n° 339.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11515, déposée le 16 mai 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Johnson Anoumou ex Cyprien, juge de paix au tribunal de Lomé, demeurant à Lomé-Tokoin, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tamé et borné au nord par Saba et Kueviakoé, au sud par les lots n° 86, 87 et 88, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11516, déposée le 16 mai 1984, M. Agoh Koutchoro, profession de mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par les lots n°s 1561 et 1562, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1557 et à l'ouest par le lot n° 1555.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11517, déposée le 16 mai 1984, M. Samarou Kossi Nintsè, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sodoga Kodjo, 51 rue de Bè — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 72 a 22 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom d'Atawara et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11518, déposée le 16 mai 1984, M. Agbétiafa Kodzo Saté, profession de fonctionnaire à l'Etat Major des F.A.T., demeurant et domicilié à Lomé, cocoteraie Pa de Souza, rue Folly Hechelly, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti-Akpikamé et borné au nord par la collectivité Siafen, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Amedegnato et à l'ouest par Gomado (Daniel).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11519, déposée le 16 mai 1984, Mlle Sougouna Mariam, profession d'étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 12 a 50 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de

Tchawanda et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la collectivité Komah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11520, déposée le 16 mai 1984, Mme Akue Kayi, née Djokoto, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Aného-Dégbénou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe-dessinateur à Lomé, 12 rue Gnemegnah) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 70 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 619, au sud par les lots n°s 615, 616 et 617, à l'est par le lot n° 629 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11521, déposée le 16 mai 1984, Mme (Josepha) Apeto, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 50 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjé-Kponou et borné au nord par Béthel Apedo-Amah, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Simadou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11522, déposée le 21 mai 1984, M. Mensavi Lulu Mensah, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 75 ca, situé à Aného, commune d'Aného connu sous le nom de Nlessi et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par un terrain non immatriculé et une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11523, déposée le 21 mai 1984, M. Looky Koffi Tchangaï, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi T.

Adjeteu, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 06 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, et borné au nord par Tchalema Sanda, au sud par Meba M. Belou, à l'est par Issa (René) et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11524, déposée le 21 mai 1984, M. Ketekou Kokou Ekpon, profession de professeur au C.E.G. de Hihéatro, y demeurant et domicilié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 17 ca, situé à Hihéatro, préfecture d'Amou connu sous le nom de Tonyéviadi, et borné au nord par la route Kpalimé-Atakpamé, au sud par Wletou Kpawudie, à l'est par Wledji et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11525, déposée le 22 mai 1984, Mlle Walla Eyoutèkèbiè, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 17 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 192, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 184.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11526, déposée le 22 mai 1984, M. Hoffer Kowouvi, profession de directeur de l'entreprise SAGEFI, demeurant et domicilié à Lomé-Ahanoukopé, 12 rue Okiki Aguiar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 58 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 2182 et 2189, à l'ouest par les lots n° 2180 et 2191.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11527, déposée le 22 mai 1984, M. Naku Kossivi Demanya, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 81 rue école Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 51 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 8, au sud par les lots n° 10 et 11, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Ahiavon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11528, déposée le 22 mai 1984, M. Naku Kossivi Demanya, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 81 rue école Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 72 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 23, au sud par le lot n° 27, à l'est par le lot n° 26 et à l'ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11529, déposée le 22 mai 1984, M. Naku Kossivi Demanya, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 81 rue école Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 94, au sud par le lot n° 99, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11530, déposée le 22 mai 1984, M. Goeh-Akue Adoté Dodji (ex Nicolas), profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 37, au sud par le lot n° 52, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 44.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11531, déposée le 22 mai 1984, M. Goeh-Akue Adoté Dodji, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 43 a 18 ca, situé à Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Douta et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les collectivités Kamassa et Nutsukpoé, à l'est par la collectivité Yivo et à l'ouest par la collectivité Daklouso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11532, déposée le 22 mai 1984, M. Goeh-Akue Adoté Dodji, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 73 a 90 ca, situé à Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Douta et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Daklouso Gbessa Azougo, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11533, déposée le 23 mai 1984, M. Hilim Kadanga, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, camp du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 08 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n°s 1923 et 1931, au sud par le lot n° 1929, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1921.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11534, déposée le 23 mai 1984, M. Tabiou Gado Malkaye, profession de biologiste, chef de laboratoire à SOPROLAIT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 32 ca, situé à Bassar, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Kiwadipou et borné au nord par Tabiou Yacoubou, au sud par la rue du C.E.G. prolongée, à l'est par Gnani Dermane et à l'ouest par Nabine Kérim.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11535, déposée le 28 mai 1984, M. Awrufo Nassiki, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 115, au sud par le lot n° 117, à l'est par la route de Djagblé et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11536, déposée le 28 mai 1984, Mme Tchobo Bayi, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Djifa, topographe à la D.C.N.C. à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 51 a 16 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par la propriété Lissavi, au sud et à l'est par la propriété Lanwadan, à l'ouest par la route Baguida-Dévégo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11537, déposée le 28 mai 1984, Mme Tchobo Bayi, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Djifa, topographe à la D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 73 a 19 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par la propriété Zokplonou, au sud par la propriété de Mme Tchobo Bayi, à l'est par Liassidji Azouma et Darah, à l'ouest par Vioto et (Dominique) Comlanvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11538, déposée le 28 mai 1984, M. de Souza Koffi Messan Ahlihanpé, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Djifa - Topographe à la D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance

totale de 12 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1897, au sud par le lot n° 1894, à l'est par les lots n° 1906 et 1907, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11539, déposée le 28 mai 1984, Mme de Souza Modoukpè, née Adeshina, profession d'employée de banque C.N.C.A., demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 42 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de N'kafu et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la propriété Amekou Kogni.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11540, déposée le 28 mai 1984, M. Kessougbo Kodjo, profession d'employé à la SGGG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 36 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1358, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1348 et à l'ouest par le lot n° 1346.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11541, déposée le 29 mai 1984, M. Edoh Gbéwanou, profession d'électrotechnicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma, D.C.N.C. Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Aflao, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 2603, au sud par le lot n° 2601, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2594.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11542, déposée le 30 mai 1984, M. Yacoubou Boukari Adam, profession d'agent de banque U.T.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 99 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2263, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 2272 et 2273.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11543, déposée le 30 mai 1984, M. Boukari Yaya, profession de professeur à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 99 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le T.F. n° 14948, au sud par le lot n° 2272, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 2263.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11544, déposée le 30 mai 1984, M. Apédo Danklou, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti Toati, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Kégbalo Akouélé, préfecture du Golfe - Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 44 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 59 bis, au sud par le lot n° 59, à l'est par le lot n° 62 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,

Têté WILSON-BAHUN

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 21 août 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par les lots n°

Le sud par une rue, à l'est par le lot n° 80 et à l'ouest par le lot 74 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dravie, professeur d'université, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 17 décembre 1979, n° 8789.

Le mardi 21 août 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 9 a, connu sous le nom Dogoyo et borné au nord par la rue Batascom, au sud et à l'ouest par les lots n° 28 et 25, à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ably Agbandi, militaire au camp R.I.T., demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 26 février 1981, n° 9656.

Le mercredi 22 août 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, cir. n. de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 82 ca, connu sous le nom de Kouloundé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Moumouni, à l'est par la collectivité de Kouloundé, à l'ouest par la propriété de Sahabi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. E-Mokafo Sabi-Sakoungbé, officier de police à la Présidence de la République, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 avril 1981, n° 9775.

Le jeudi 16 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida-Plan, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 35 a 68 ca, connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par les lots Kossou Yovo, au sud par Aguiar (Isaac), à l'est par Kpouzouvi Gadese Yovo, à l'ouest par Viglo Yovo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » = Promotion Agricole, Industrielle et Commerciale, suivant réquisition du 1 mai 1983, n° 10936.

Le lundi 20 août 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djablé, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 15 a 89 ca, connu sous le nom de Bamakopé et borné au nord par les lots Adankpo et Adoh Adanlessossi Tsutsue, au sud par Bogli Togan, à l'est par Divo Adankpo et Adjagbolsou, à l'ouest par Woyomé Eboue et Sogo Zankou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » Promotion Agricole, Industrielle et Commerciale, suivant réquisition du 1 mai 1983, n° 10937.

Le mardi 21 août 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Togblékopé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 98 a 97 ca, connu sous le nom d'Alimka et borné au nord et à l'est par la route Achinyo, au sud par la collectivité Akakpo Wuto, à l'ouest par la collectivité Akoli Kamassan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » (Promotion Agricole, Industrielle et Commerciale, SARL), suivant réquisition du 3 mai 1983, n° 10938.

Le mardi 21 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpessi, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 90 a 14 ca, et borné au nord par Agbemamyale Drafoé, au sud et à l'ouest par Djadou Koussougbo, à l'est par Agbenyigan Senyinou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sossavi Gamavon, pêcheur demeurant à Kpessi (Koulevo), suivant réquisition du 3 mai 1983, n° 10939.

Le vendredi 17 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Central, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 a 34 ca, et borné au nord par le titre foncier n° 836 T.T., au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 3 à la collectivité Boko Tchissé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Naku Kossivi, entrepreneur demeurant à Lomé-Tokoin Centre, 81 rue école Gbonvié, suivant réquisition du 4 mai 1983, n° 10940.

Le mardi 21 août 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, commune d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a, connu sous le nom de quartier Nlessi et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 23, à l'ouest par les lots n° 18 et 20 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tecco P. Kanyi, employé de banque U.T.B., demeurant à Lomé-Bè, suivant réquisition du 5 mai 1983, n° 10941.

Le lundi 6 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 90 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2690, au sud par le lot n° 2688, à l'est par les lots n° 2698 et 2699, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Attitsogbé Essie Mokpokpo, revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 5 mai 1983, n° 10942.

Le mercredi 22 août 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié-Assomé, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 01 a 29 ca, connu sous le nom de Kpegbé et borné au nord par Kossi Avou et Kossi Tovon, au sud par la route Davié-Assomé, à l'est par Kokou Gbévé et Komla Toglo, à l'ouest par Atitso Wemenou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aquéréburu Kuawo, ingénieur E.T.P. demeurant à Lomé, 43 route de Kpalimé, suivant réquisition du 5 mai 1983, n° 10943.

Le mercredi 8 août 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 7 a 13 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1695, au sud par le lot n° 1693, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1684 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Latévi Atta, professeur, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 5 mai 1983, n° 10944.

Le mardi 14 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 33 ca, connu sous le nom de quartier n° 6 et borné au nord par la rue du Chemin de Fer, le lot n° 2 et la propriété Ahossinou Djossou, au sud par le titre foncier n° 14105 R.T., à l'est par la rue de l'Eglise et à l'ouest par le T.F. n° 329 de Lomé ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Assiongbon P. Mawuli, couturière, demeurant à Lomé, 27 rue de l'Eglise, suivant réquisition du 5 mai 1983, n° 10945.

Le lundi 20 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 30 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par Alokpa Akouété, au sud par Adi Kokou, à l'est par Kéoula Yao et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Bebensiki Ahm, bibliothécaire à la direction de la Sonaph, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 mai 1983, n° 10946.

Le mercredi 22 août 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aklakou, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 73 a 79 ca, connu sous le nom de Héitchavi-Zogbé et borné au nord par les propriétés Amoussou Vovo et Kossi Nouvi, au sud par Togbé Amoussou Hon, à l'est par Ekoué Vovo et Teko Kouévi, à l'ouest par la route Aklakou-Attitogon ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tessi Gnenouwo, chauffeur retraité, demeurant à Lomé-Tokoin Gbadago, 243 rue Têko Aho, suivant réquisition du 6 mai 1983, n° 10947.

Le jeudi 23 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 81 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Togbé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Assih Agongola, chauffeur à la Direction des Affaires Sociales (Centre Communautaire) demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 6 mai 1983, n° 10948.

Le vendredi 17 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Attiégo, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 99 a 71 ca, connu

sous le nom de Adidomé et borné au nord par le titre foncier n° 11.170 R.T., au sud par les propriétés Menveyinyou Djafalo et du docteur Sougoulimpo, à l'est par la collectivité Agbogbodo et à l'ouest par Nolitsé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bawa Mankoubi, administrateur civil à la direction de l'Economie, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 mai 1983, n° 10949.

Le lundi 6 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 17 a 64 ca, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord et à l'est par la collectivité Kpeleka, au sud et à l'ouest par la collectivité Tessou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, gérant de société, demeurant à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » S.A.R.L. suivant réquisition du 13 mai 1983, n° 10952.

Le mardi 7 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 28 a 82 ca, connu sous le nom de Tomadjékpi-Zogbé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Dopenyo Azoguenou, au sud par Togou Agbévé et Sowou Gavon ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Azonwoubo Dosseh, gérant de société demeurant à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » S.A.R.L. suivant réquisition du 13 mai 1983, n° 10953.

Le lundi 6 août 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 94 a 83 ca, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord et à l'est par la collectivité Alemawo, au sud par Agbanyo Agbezoli, à l'ouest par la collectivité Ahondo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Azonwoubo Dosseh, gérant de société, demeurant à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » S.A.R.L., suivant réquisition du 13 mai 1983, n° 10954.

Le mardi 7 août 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 94 a 90 ca, connu sous le nom de Tomadjékpi-Zogbé et borné au nord par les propriétés Dzamachi Aziakou et Ameko Avekon, au sud, à l'est et à l'ouest par Awoudi Koumako ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Azonwoubo Dosseh, gérant de société, demeurant à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » S.A.R.L., suivant réquisition du 13 mai 1983, n° 10955.

Le jeudi 9 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 74 a 83, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par la propriété Agbodjan, au sud par Agbodan Apédovi, à l'est par le titre

l'ancien n° 12055 R.T., à l'ouest par Afatchao Kpetehi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubou, gérant de société, demeurant à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » S.A.R.L., suivant réquisition du 13 mai 1983, n° 10956.

Le jeudi 23 août 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 73 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 22, au sud par le lot n° 24, à l'est par la rue de la Mission Baptiste et à l'ouest par le lot n° 34 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bena Messan Salah, agent commercial en retraite à Lomé, 39 route de Kpalimé, mandataire de M. Salah Kwo, agent de commerce à Daloa, suivant réquisition du 13 mai 1983, n° 10957.

Le jeudi 23 août 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 11 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par la propriété Edoh Konou, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayeve Alassani, ingénieur des Forêts et Chasses, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 13 mai 1983, n° 10958.

Le lundi 20 août 1984 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 19 ca, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par le lot n° 62, au sud par le lot n° 58, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 59 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Degoh R. F. Komi Mawuenyegan, agent à Air Afrique et Mme Degoh Layoko Adjoa-Sika, née Adjévi, agent de banque, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 mai 1983, n° 10959.

Le jeudi 9 août 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 505, au sud par le lot n° 503, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 497 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Moustafa Amoussa, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10960.

Le vendredi 17 août 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 68 ca, connu sous le nom de Anfamé et borné au nord par le lot n° 30, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par le lot n° 31 bis et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodan Kokou, mécanicien demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10961.

Le mardi 7 août 1984 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 38 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1823, au sud par le lot n° 1821, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1810 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Kosso Yaovi, propriétaire, à Paris, 19^e Arrondissement, 30 rue des Ardennes, suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10962.

Le lundi 6 août 1984 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 82 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2632, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2633 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Metinhoue Oké, imprimeur demeurant en France, suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10963.

Le lundi 6 août 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 28 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2638, au sud par le lot n° 2636, à l'est par le lot n° 2641 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de Mme Agbétiafa Améyo Boulé (Agèle), née Gouna, suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10964.

Le lundi 6 août 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2553, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2546 et à l'ouest par le lot n° 2544 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Macamanzi Esso, employé de banque (BCEAO), demeurant à Kara suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10965.

Le mardi 7 août 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 8 a 81 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2019, au sud par le lot n° 2017, à l'est par le lot n° 2027 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abbey Edoh, employé de bureau demeurant à Lomé-Tokoin Ouest, mandataire de M. Folly, K. Enyonam, propriétaire, demeurant en France, 1 rue Saint Exupéry, suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10966.

Le vendredi 10 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1065, au sud par le lot n° 1063, à l'est par les lots n° 1066 et 1071, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Messan Folly, comptable à Shell, demeurant à Lomé-Ahligo, suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10967.

Le mardi 7 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 54 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1878, à l'est par les lots n° 1890 et 1891 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Avla Fessu (Pascal), tourneur, demeurant à Lomé-Bé-Bassadi, suivant réquisition du 16 mai 1983, n° 10968.

Le vendredi 17 août 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Central, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 88 ca, et borné au nord et à l'est par les lots n° 35 et 37, au sud par la nouvelle route circulaire et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo Komlan, cultivateur, demeurant à Lomé-Tokoin, 731 route circulaire, suivant réquisition du 17 mai 1983, n° 10969.

Le lundi 27 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 94 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 34, à l'est par le lot n° 41 et à l'ouest par le lot n° 39 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjogbovie Edah Daté (Elias), conseiller d'O.S.P., demeurant à Lomé-Agbalépédogan, suivant réquisition du 18 mai 1983, n° 10970.

Le mardi 28 août 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 79 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 39 et à l'ouest par le lot n° 36 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Apenuvor Ayawo, comptable à la B.O.A.D. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 mai 1983, n° 10971.

Le vendredi 24 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 83 ca, connu sous le nom de N'kafu et borné au nord par le lot n° 1, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par Azamado Goka et Gbonfou Soétové ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mi-

chael Okocha, directeur de société, demeurant à Lomé, 27 rue Guillaumard, suivant réquisition du 20 mai 1983, n° 10972.

Le mercredi 29 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 86 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 5, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 6 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Balana Wakesso Baloudama, fonctionnaire à l'administration des impôts, demeurant à Kara, de passage à Lomé, suivant réquisition du 23 mai 1983, n° 10973.

Le lundi 6 août 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2298, au sud par le lot n° 2296, à l'est par le lot n° 2309 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dotsey Kowoté (Patrice), conseiller juridique à la S.N.I., demeurant à Lomé, 50 rue d'Atakpamé, suivant réquisition du 26 mai 1983, n° 10975.

Le jeudi 16 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anagokomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 50 ca, et borné au nord par Blagodji et Segbeya, au sud par la rue du Lieutenant Thompson, à l'est par Salou et à l'ouest par le T.F. n° 105 T.T. à (Nelson) Tamakloe et la propriété Amorin ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Olympio Calo Kwassi, gérant de la U.A.C. en retraite, demeurant à Lomé, 11 rue Lt Thompson, suivant réquisition du 26 mai 1983, n° 10976.

Le vendredi 24 août 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 31 ca, connu sous le nom de N'kafu et borné au nord et à l'ouest par des lots non dénommés au sud et à l'est par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, gérant de société, demeurant à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » = Promotion Agricole, Industrielle et Commerciale, S.A.R.L., suivant réquisition du 26 mai 1983, n° 10977.

Le mercredi 8 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 20 a 49 ca, connu sous le nom de Kové et borné au nord et au sud par la collectivité Assimadou Hlin, à l'est par Labodja Gnavi et à l'ouest par Détsi Anagonou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, gérant de société, demeurant à Lomé 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » = Promotion Agricole, Industrielle et Commerciale, S.A.R.L., suivant réquisition du 26 mai 1983, n° 10978.

Le vendredi 10 août 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 77 ca, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord par un lot non dénommé, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par un passage ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubou, gérant de société, demeurant à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » = Promotion Agricole, Industrielle et Commerciale, S.A.R.L., suivant réquisition du 26 mai 1983, n° 10979.

Le jeudi 23 août 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adétikopé, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 ha 99 a 71 ca, connu sous le nom de Bayimé et borné au nord par Adedjé Tsivagno, au sud par (Éléonore) Gadegbeku, à l'est par Amuzu Kpoto et à l'ouest par la route nationale n° 1 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kahohonou P. Houenassou, gérant au Supertaco, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 mai 1983, n° 10980.

Le mardi 28 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la propriété du colonel Adéwi, au sud par une rue en projet, à l'est par la haute tension et à l'ouest par Sao Meske ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Togbenou Solehoumé, conducteur d'engins au Port demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 mai 1983, n° 10981.

Le vendredi 10 août 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1055, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1041 et à l'ouest par le lot n° 1039 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjiwou Ayao (ex Michel), entraîneur de lawn tennis, demeurant à Lomé-Bè (rue Sotomarey), suivant réquisition du 27 mai 1983, n° 10982.

Le lundi 13 août 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Aviation, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 97 ca, et borné au nord par la rue Cerfer, au sud par Adzoh Dosseh, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les héritiers Adzoh ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adzoh Zokplonou, mécanicien-soudeur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 mai 1983, n° 10983.

Le lundi 13 août 1984, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Aviation, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 03 ca et borné au nord par Adzoh Zokplonou, au sud par Adzoh Kodjo, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les

héritiers Adzoh ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adzoh Dosseh, propriétaire, demeurant à Lomé — Tokoin-Aviation, suivant réquisition du 27 mai 1983, n° 10984.

Le lundi 13 août 1984, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Aviation, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a et borné au nord par Dosseh Adzoh, au sud et à l'ouest par les héritiers Adzoh Kumavi et à l'est par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adzoh Kodjo, commerçant demeurant à Lomé — Tokoin-Aviation, suivant réquisition du 27 mai 1983, n° 10985.

Le lundi 27 août 1984, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un trapèze, d'une contenance de 9 a 91 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 8 bis, au sud par le lot n° 10, à l'est par les lots n° 8 bis, au sud par le lot n° 10, à l'est par les lots n° 15 et 16 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akue Bitchy, fondé de Pouvoirs à la B.C.E.A.O., demeurant à Lomé — Tokoin-St-Joseph, suivant réquisition du 27 mai 1983, n° 10986.

Le mardi 28 août 1984, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 95 ca, connu sous le nom d'Abovey, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 35, à l'est par la collectivité Abugueh Hula et à l'ouest par le lot n° 25 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djondo Anani Tétékpo, agent des Douanes, demeurant à Lomé-Tokoin Abovey, suivant réquisition du 27 mai 1983, n° 10987.

Le jeudi 9 août 1984, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 13 a 51 ca, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la propriété Logodo Nougbolo, au sud par Agbaglo Héta, à l'est par Komlan Adjélé et à l'ouest par Sodoké Agbassalika ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sohey Kokouvi Apeto Dzidula, employé à l'Hôtel de la Paix, demeurant à Lomé, 44 rue du Chemin de Fer, suivant réquisition du 27 mai 1983, n° 10988.

Le vendredi 10 août 1984, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 63 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1083, au sud par le lot 1081, à l'est par le lot n° 1087 et à l'ouest par une rue ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Faré Kpandja (Ismail), ingénieur des Travaux publics à la direction de l'Hydraulique et de l'Energie, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 mai 1983, n° 10989.

Le lundi 27 août 1984, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 30 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 323 à Mme Akpaki Assédéou, au sud par une rue en projet, à

l'est par le lot n° 317 à M. Gaba Sipohon et à l'ouest par le lot n° 315 à M. Kangbény Touny ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sevoh Akossiwa (Cathérine), épouse Ayéva, secrétaire de Direction à la SOTONAM, demeurant à Lomé-Aflao-Gakli, suivant réquisition du 30 mai 1983, n° 10990.

Le vendredi 31 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 34 ca, connu sous le nom de Apéyéme et borné au nord par la rue Amenya-glo, au sud par la collectivité Ativon, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la rue Mobutu ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djalhin Kodjo, propriétaire, demeurant à Bè-Apéyéme ; suivant réquisition du 30 mai 1983, n° 10991.

Le mardi 28 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 18 ca et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des terrains non immatriculés, au sud par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ali Saley, fonctionnaire de police à la Sûreté nationale, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 mai 1983, n° 10992.

Le mercredi 29 août 1984, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 207, à l'est par le lot n° 190 bis et à l'ouest par le lot n° 189 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abossé Sotomé, agent commercial, demeurant à Lomé, 130 rue de Bè, suivant réquisition du 1^{er} juin 1983, n° 10993.

Le jeudi 16 août 1984, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord et à l'est par les lots n° 1050 et 1052, au sud et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kokodoko G. Messan, agent à la S.M.A.T., demeurant à Lomé — Bè-Hédjé Kpota, suivant réquisition du 1^{er} juin 1983, n° 10994.

Le vendredi 24 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 62, au sud par le lot n° 58, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 59 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Séwovi, employé de bureau au ministère de l'Intérieur, demeurant à Lomé, mandataire de M. Adotévi Adouayi, propriétaire à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} juin 1983, n° 10995.

Le mardi 14 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 6 a 25 ca, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le

lot n° 94, à l'est par le lot n° 86 et à l'ouest par le lot n° 84 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Séwoavi, employé de bureau au ministère de l'Intérieur à Lomé, mandataire de M. Adotévi Adouayi, propriétaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} juin 1983, n° 10996.

Le vendredi 24 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 60, au sud par le lot n° 56, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 57 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Séwoavi, employé de bureau au ministère de l'Intérieur à Lomé, mandataire de Mme Adotévi Ahlimba, née Sanvee, propriétaire à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} juin 1983, n° 10997.

Le mercredi 8 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 2755 et 2764 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atanley Edem Messan, peintre-fleuriste, demeurant à Lomé, 112, boulevard circulaire, suivant réquisition du 2 juin 1983, n° 10998.

Le mardi 7 août 1984, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 21 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1857, au sud par le lot n° 1855, à l'est par le lot n° 1867 et l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Gunn Dovi, sage-femme, demeurant à Frankfurt (Allemagne fédérale), suivant réquisition du 2 juin 1983, n° 10999.

Le mardi 14 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 18 ca, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par le lot n° 64, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 75 et à l'ouest par la route de Hédzranawoé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbévo P. Héloù, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 2 juin 1983, n° 11000.

Le mardi 28 août 1984, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2604, à l'est par le lot n° 2605 A et à l'ouest par le lot n° 2597 ; dont l'immatriculation a été demandée par Akou-Edi Daou, ingénieur agronome, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 juin 1983, n° 11001.

Le vendredi 31 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par l'emprise de la haute tension de Kpimé, d'une contenance de 18 a 96 ca, connu sous le nom de Dékpo et borné dans son ensemble, au nord par Dovi Komlan et Fanho Dzido, au sud

par la propriété Viza Awlimé, à l'est par Fanho Dzido et à l'ouest par la route Lomé-Kpalimé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Moti Eklou, employé de banque U.T.B., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juin 1983, n° 11002.

Le mardi 28 août 1984, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1969, au sud par le lot n° 1967, à l'est par le lot n° 1974 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kagah Toone, agent de banque, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juin 1983, n° 11003.

Le vendredi 30 août 1984, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Klikamé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 98 ca et borné au nord par le lot n° 46, au sud par le lot n° 42, à l'est par le lot n° 45 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Atarigbé Adiza, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juin 1983, n° 11004.

Le jeudi 9 août 1984, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 35 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 535 bis et 536 bis, à l'est par le lot n° 537 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tomety Dovi (Thérèse), revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 juin 1983, n° 11005.

Le jeudi 30 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 59 ca, connu sous le nom d'Akodessewa et borné au nord et à l'ouest par la propriété Modé Adoglin, au sud et à l'est par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Wilson-Bahun Adjélé Sika Biova, enseignante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 juin 1983, n° 11006.

Le mercredi 22 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 82 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Amoussou-Kredo, à l'est par Asala K. Nosi et à l'ouest par la propriété Memeg ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akutéy K. Yayra Mawuko, journaliste, demeurant à Lomé-Nyékouakpoé, 31 rue Adjololo, suivant réquisition du 13 juin 1983, n° 11007.

Le jeudi 30 août 1984, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 13 ca, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Afannyikossou Sagba, au sud par une

rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. d'Almeida Ayité (Barthélémy), avocat, demeurant à Lomé, rue de l'Internat n° 1 ; suivant réquisition du 13 juin 1983, n° 11008.

Le mercredi 22 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 41 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par Akutéy Y. Mawuko, au sud par une rue non dénommée, à l'est par Asala K. Nosi et à l'ouest par El Hadj Daouda ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amoussou-Kredo D. Mawulolo, instituteur, demeurant à Sokodé (école publique du camp de la gendarmerie), suivant réquisition du 13 juin 1983, n° 11009.

Le vendredi 10 août 1984, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par M. Akapko Ségbaya, à l'est par M. Bragna Togbagoué et à l'ouest par Mme Aboki Assilouwa ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchamdja Kpékitché, commerçant, demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 14 juin 1983, n° 11010.

Le mercredi 29 août 1984, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 39 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2745, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2750 et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Banabaya Yaka Bassiré, propriétaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 juin 1983, n° 11011.

Le mercredi 29 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1921, au sud par le lot n° 1168, à l'est par le lot n° 1171 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Barnabo Nangbog, agent de banque U.T.B., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 juin 1983, n° 11012.

Le lundi 27 août 1984, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 92 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 13, à l'ouest par les lots n°s 8 et 9 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Voumadji Adjowa, commerçante, demeurant à Lomé — Bè-Kpota, suivant réquisition du 15 juin 1983, n° 11013.

Le vendredi 31 août 1984, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle

Sitti R. Ayélé, commis d'administration à la direction des finances (CASEF), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juin 1983, n° 11014.

Le jeudi 9 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 12 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par une réserve administrative ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Pitcholo Piham, militaire, demeurant à Lomé — Tokoin-Wuiti, suivant réquisition du 28 juin 1983, n° 11015.

Le mercredi 8 août 1984, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 55 a 08 ca, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par Djisseko Sekou, au sud par Allou Djido, à l'est par Dansou Kpakpa, à l'ouest par Ede Bobi et Midia Bobi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur de société, à Lomé, 97 boulevard circulaire, mandataire de la « PROMAICO » Promotion Agricole, Industrielle et Commerciale, S.A.R.L., suivant réquisition du 28 juin 1983, n° 11016.

Le mardi 14 août 1984, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 71 ca, connu sous le nom de Kpikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par la propriété Segla ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Anthony E. Adunni Adeola, née Sanya, propriétaire, demeurant à Lomé, 30 rue du Soldat Nandji ; suivant réquisition du 29 juin 1983, n° 11017.

Le lundi 27 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 89 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 12, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété Adokou Noutsoua et à l'ouest par le lot n° 9 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Barry Thierno Sadou, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin Nukafu, suivant réquisition du 29 juin 1983, n° 11018.

Le mercredi 8 août 1984, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 71 ca, connu

sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1781, au sud par le lot n° 1778, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n° 1768 et 1769 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodo Koffi, assureur, demeurant à Lomé, 16 rue de France, suivant réquisition du 29 juin 1983, n° 11022.

Le lundi 13 août 1984, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 30 a 87 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et nord par Adansossi Ikpo, au sud par Semey Dogbé, à l'est par Akato Tsikpo et à l'ouest par Djikpa Agounyo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpovi Ayité, adjoint technique des T.P. à la direction générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, à Lomé-Tokoin Gbonvié, suivant réquisition du 30 juin 1983, n° 11023.

Le lundi 13 août 1984, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 85 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par Komlavi Bakpa, au sud par Djikpa Agounyo, à l'est par Adansossi Ikpo et à l'ouest par Soadjé Djilan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpovi Ayité, adjoint technique des T.P. à la direction générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, à Lomé-Tokoin Gbonvié, suivant réquisition du 30 juin 1983, n° 11024.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Tètè WILSON-BAHUN

COUR D'APPEL DE LOME

Délibération n° 01

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre et le vingt sept juin à neuf heures trente minutes ;

La Cour d'Appel de Lomé composée de Messieurs :

Kwami SEGBEAYA, Président de la Cour d'Appel de Lomé, Président ;

Kossi AWANYOH et Kodjovi PEDANOU, respectivement Vice-Président et Conseiller à ladite Cour, Membres ;

En présence de Monsieur Arégba POLO, Procureur Général ;

Avec l'assistance de Maître Kodjovi GERALDO, Greffier à la même Cour ;

S'est réunie en Chambre du Conseil, au Palais de Justice de Lomé, pour fixer la date des audiences de vacations pour l'année en cours ;

En conséquence ;

LA COUR, après en avoir délibéré ;

DECIDE :

A — Chambre correctionnelle

- le Jeudi vingt-six (26) Juillet 1984
- le Jeudi vingt-trois (23) Août 1984
- le Jeudi vingt-sept (27) Septembre 1984.

B — Chambre civile, commerciale et sociale

- le Jeudi vingt-six (26) Juillet 1984
- le Jeudi vingt-trois (23) Août 1984
- le Jeudi vingt-sept (27) Septembre 1984.

C — Chambre d'annulation

— le Jeudi deux (2) Août 1984.

Extrait de ladite Délibération sera affiché et publié au Journal officiel de la République togolaise, à la diligence de Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de céans ;

De tout quoi, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, les Membres de la Cour, le Procureur Général et le Greffier, les heure, jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Lomé, le 27 juin 1984

Le Greffier en Chef,

Komlan Fanou Dagba